Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20231214-23_5_9-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES

ville de bondues

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 14 décembre 2023 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 8 décembre 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, MM. Eric DESREUMAUX, Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, M. Antoine DHALLUIN, Mmes Laura NAESSENS, Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle DELBECQUE (à M. JEAN-BAPTISTE), M. Xavier BASSELET (à Mme Dorothée GENASI), Mme Annie HUS (à M. Bernard CAUDAL), M. Pierre DELZENNE (à M. Eric DESREUMAUX), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESSENS)

Absents excusés : M. John EVLARD, M. Nicolas CARLIN, M. Jean-Pierre LEMAI

Absente : Mme Véronique DIERICKX

N° 23-5-9

Intercommualité

Région Hauts de France

Adhésion à la centrale d'achat
régionale « mobilité électrique »

Rapport de M. le Maire

La Métropole Européenne de Lille exerce de plein droit la compétence dévolue aux autorités organisatrices de la mobilité en matière d'aménagement et d'exploitation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) sur le domaine public.

Une première phase d'aménagement de bornes de recharge a permis d'équiper la plupart des communes de moins de 5000 habitants.

En cohérence avec les objectifs du plan de mobilité et du plan climat air énergie territorial, la MEL met en œuvre une nouvelle feuille de route en matière d'électromobilité dont le déploiement d'infrastructures de recharge sur l'espace public à partir du 1er trimestre 2024, via une concession de service.

De surcroît, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a introduit les obligations d'équipement des parkings de plus de 20 places adossés à des bâtiments et équipements privés. Cela concerne notamment les aires de stationnement affectées à un équipement communal qui relève de la responsabilité de la commune.

Pour répondre à cette prérogative et à l'ambition en matière d'équipement des parkings de plus de 20 places adossés à des bâtiments privés communaux soumis à cette obligation, la centrale d'achat pilotée par la Région Hauts de France apparaît comme un soutien indispensable. Les marchés proposés par la centrale d'achat régionale couvrent l'achat et la pose de dispositifs de recharge, leur maintenance et leur exploitation.

Les services de la Région ont entamé le renouvellement de ces marchés en lien avec les 21 collectivités déjà membres dont la MEL depuis 2015. Il est prévu dans le cadre d'une évolution des statuts de la centrale d'achat que de nouveaux acteurs et notamment les communes puissent intégrer la centrale d'achat.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20231214-23_5_9-DE

Il s'agit d'une opportunité offerte aux communes volontaires de la MEL d'adhérer à partir de début 2024 à la Centrale d'Achat Régionale pour bénéficier d'achats mutualisés de dispositifs de recharge et services associés à des tarifs avantageux répondant aux obligations réglementaires.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'adhérer à la centrale d'achat régionale « mobilité électrique ».

Travaux préparatoires
Commission 1 du 6 décembre 2023

Vote à l'unanimité

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

MAIRIE DE BOUSSUES (NORD)